

# Affiche PRIMO

## « AES en activité libérale : comment réagir »

23/11/2023

5ème journée normande de prévention des IAS

# Affiche PRIMO « AES en activité libérale : comment réagir »

- En 2019, le CPIAS Pays de Loire, responsable de la mission PRIMO (prévention et contrôle de l'infection en EMS et en soin de ville), a créé une affiche « **AES en activité libérale : comment réagir ?** » qui reprend la CAT face à un AES, ainsi qu'un rappel sur le port des EPI



QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE COUPURE OU PIQURE ?

Les AES ne sont pas une fatalité !  
Prévenez tout risque AES en adoptant les bonnes pratiques,  
en utilisant protections et matériels adaptés

# Affiche PRIMO « AES en activité libérale : comment réagir »

- A destination des professionnels libéraux exposés au risque d'AES : IDE libéraux, chirurgiens-dentistes, médecins généralistes, laboratoires de biologie médicale...
- Peut également être utile pour toutes les structures ne disposant pas de référent médical sur place (ex : EHPAD, FAM, MAS etc...)

# Affiche PRIMO « AES en activité libérale : comment réagir »

- Un QR code permet de trouver rapidement les coordonnées d'un référent de proximité pour une prise en charge optimale



- Le COREVIH Normandie et le CPias Normandie ont collaboré au cours de cette année, afin de mettre à jour le listing des services à contacter en cas d'AES en Normandie

# Affiche PRIMO « AES en activité libérale : comment réagir »

**RéPias PRIMO** Réseau de Prévention des Infections Associées aux Soins

## Accident d'exposition au Sang (AES) en activité libérale : COMMENT RÉAGIR ?

### QUE DOIS-JE CONSIDÉRER COMME UN AES ?

Tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang

- Lors d'une effraction cutanée (piqûre ou coupure)
- Par projection sur une muqueuse (œil, bouche)
- Sur une peau lésée

### POURQUOI MON AES EST-IL À RISQUE ?

Le risque dépend :

- De la gravité de l'AES : profondeur de la blessure, geste en intravasculaire (IA, IV), aiguille creuse, de gros calibre, visiblement souillée de sang
- Des caractéristiques du patient source : virémie élevée
- De l'absence de traitement post-exposition

### QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE COUPURE OU PIQÛRE ?

- Règle n°1 : NE JAMAIS FAIRE SAIGNER**
- Règle n°2 : LAVER** à l'eau et au savon pendant 5 minutes
- Règle n°3 : RINCER** abondamment
- Règle n°4 : DÉSINFECTER** après séchage ou immersion pendant 5 minutes, avec du Dakin, de la Bétadine dermique ou de l'alcool à 70°
- En cas de projection sur une muqueuse :** Rincer pendant 5 minutes avec de l'eau ou du sérum physiologique

**AES = PRISE D'AVIS MÉDICAL CONSULTER AU MIEUX DANS LES 4H ET AU PLUS TARD DANS LES 48H SUIVANT L'EXPOSITION.** Contacter un médecin référent ou joindre le service des urgences le plus proche.

Trouvez le référent AES le plus proche sur votre smartphone



### POURQUOI CONSULTER UN MÉDECIN RÉFÉRENT AES ?

- 1/ Collecter les renseignements médicaux sur la personne source.
- 2/ Évaluer le risque infectieux (VIH, hépatite B et C) qui peut conduire à prescrire un traitement urgent contre le VIH
- 3/ Vérifier votre situation vaccinale et immunitaire vis-à-vis de l'hépatite B
- 4/ Rédiger un certificat médical initial d'accident de travail pour une prise en charge assurantielle

### « Votre santé vaut tout autant que celle de vos patients ! Prévenez tout risque AES en adoptant les bonnes pratiques, en utilisant protections et matériels adaptés »

#### Adaptez les Équipements de Protection Individuelle (EPI) en fonction du risque

**Si risque de projection de sang ou de liquide biologique**

- Des LUNETTES
- Un MASQUE
- Une SURBLOUSE ou TABLIER

**Si risque d'effraction cutanée (piqûre ou coupure)**

Restez vigilant et porter des gants à usage unique

- Dès que ma peau est lésée
- Dès contact avec les muqueuses ou si la peau du patient est lésée
- Dès que je dois prélever et manipuler tout liquide biologique
- Dès contact avec des surfaces, matériels, linges ou déchets souillés
- Pour toutes utilisations d'objet piquant/ tranchant et contact avec un liquide biologique

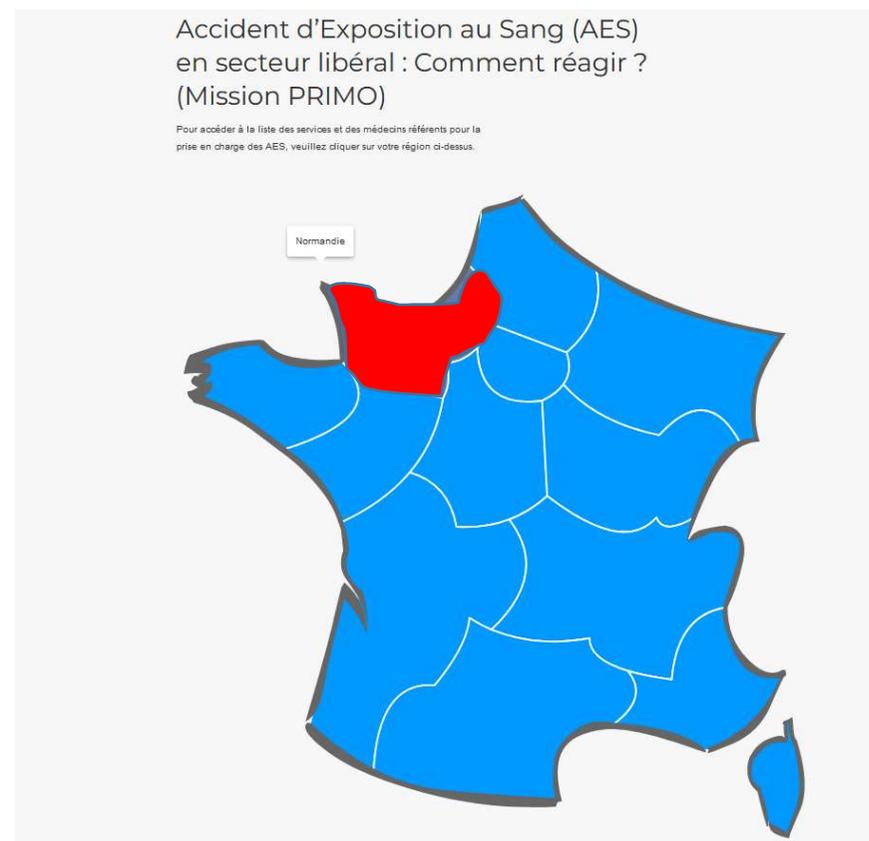
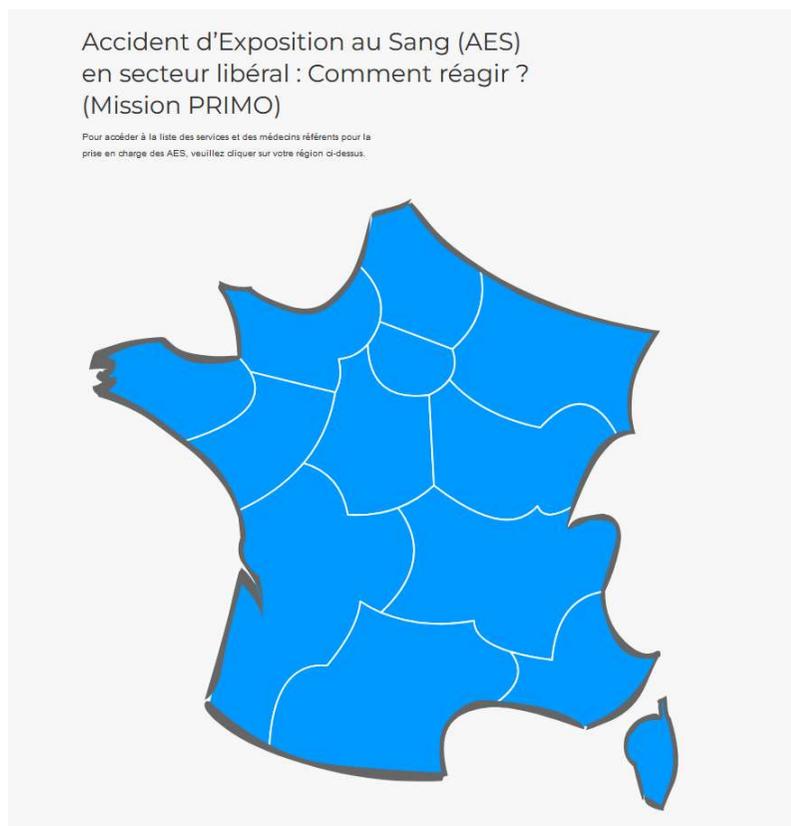
J'utilise le **MATÉRIEL DE SÉCURITÉ** :

- J'élimine IMMÉDIATEMENT les objets piquants, coupants, tranchants dans un conteneur spécial.
- Je ne recapuchonne JAMAIS une aiguille
- Je ne désadapte JAMAIS une aiguille
- Je nettoie IMMÉDIATEMENT matériels et surfaces souillées
- Fermeture intermédiaire du couvercle après utilisation, et fermeture complète du container avant élimination

**RéPias PRIMO** Réseau de Prévention des Infections Associées aux Soins

<https://www.cpias-normandie.org/media-files/39685/flyer-aes-normandie-003-.pdf>

# Affiche PRIMO « AES en activité libérale : comment réagir »



<https://www.cpias-pdl.com/accompagnement/accident-dexposition-au-sang-aes-en-secteur-liberal-comment-reagir-2/>

# Affiche PRIMO « AES en activité libérale : comment réagir »



Le COREVIH Normand

Groupes de travail

Ressources

Patients-usagers

Partenaires

Espace membre



Accident d'exposition aux virus professionnel

Qu'est ce qu'un **AEV** = **accident d'exposition aux virus professionnel** ?

Toute circonstance d'exposition à des liquides biologiques appartenant à une autre personne via une effraction cutanée et/ou au contact d'une muqueuse dans un contexte professionnel (i.e. piqure avec aiguille utilisée, réception de liquide biologique dans l'œil)

En cas d'AEV professionnel, il est nécessaire :

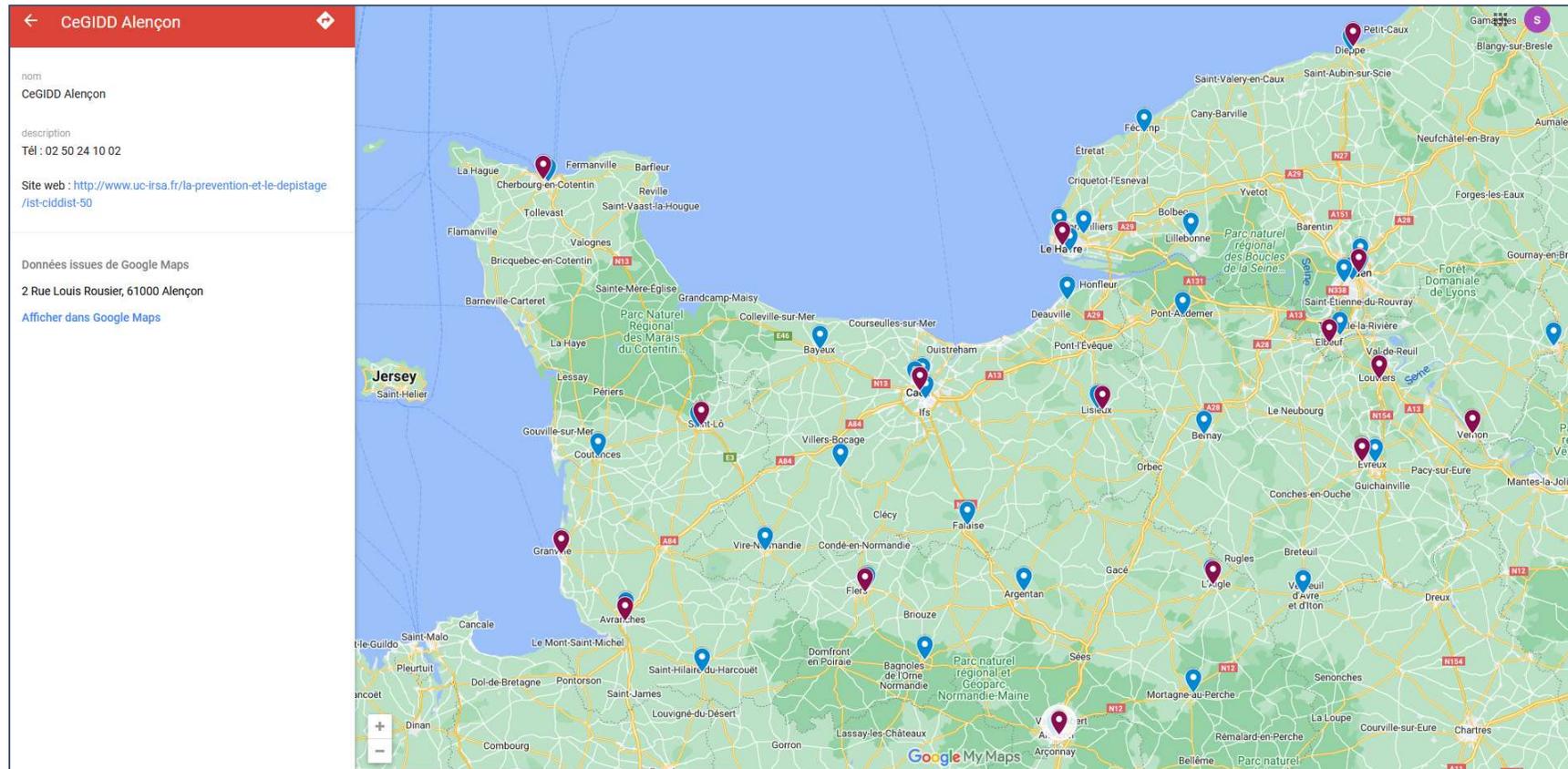
- D'effectuer en urgence les premières mesures d'asepsie
- De faire prélever un bilan sérologique si possible au sujet source (sérologie VIH, hépatite B et hépatite C)
- De consulter son médecin du travail, ou à défaut de se rendre en urgence dans un Centre Gratuit d'information, Dépistage et Diagnostic (CeGIDD) ou un Service d'accueil des urgences (SAU) afin:
  - d'évaluer l'indication de prescription d'un traitement post exposition contre le VIH
  - de faire prélever un bilan sérologique initial
  - de réaliser une déclaration d'accident de travail

OU CONSULTER EN URGENCE (<48H) SUITE A UN AEV ?



<https://www.corevih-normandie.fr/grand-public/aev-pro/>

# Affiche PRIMO « AES en activité libérale : comment réagir »



[https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=14F\\_RglqVLcTZTToBxdhvseyExbuHv1c&femb=1&ll=49.244946176539415%2C0.06592889999998519&z=8](https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=14F_RglqVLcTZTToBxdhvseyExbuHv1c&femb=1&ll=49.244946176539415%2C0.06592889999998519&z=8)



Merci de votre attention!

- <https://www.cpias-pdl.com/accompagnement/accident-dexposition-au-sang-aes-en-secteur-liberal-comment-reagir-2/>
- <https://www.preventioninfection.fr/actualites/pri-mo-2020-accidents-dexposition-au-sang-en-activite-liberale-aes/>